



20201016-33

Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20201016-20201016-33-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 16 octobre 2020

Objet : Autorisation de signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à l'achat d'électricité

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu les dispositions du Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7 ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment son article R. 2221-24 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes relatives à la fourniture d'électricité entre la Ville de Paris, l'établissement public Paris Musées, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) et la régie personnalisée de l'École du Breuil.

Par délégation, la Directrice générale par intérim

Sonia Bayada